

**FAQ – Diagnostics
émissions et sols
AgroImpact**

1 Qu'est-ce qu'AgrolImpact ?

AgrolImpact est une association qui accompagne les exploitations agricoles dans l'évaluation et la réduction de leur empreinte carbone, ainsi que dans l'amélioration du stockage de carbone dans les sols. La démarche vise à renforcer la résilience des exploitations face au changement climatique tout en ouvrant l'accès à des primes climat et à une valorisation des efforts environnementaux.

2 Qui peut participer au programme AgrolImpact ?

Toute exploitation agricole volontaire peut s'inscrire au programme AgrolImpact. Pour bénéficier du soutien financier de la BCJ, l'exploitant doit :

- être client de la BCJ ;
 - réaliser un diagnostic complet émissions et sols ;
 - mettre en place un plan d'action avec la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) comprenant au minimum une mesure liée aux sols.
-

3 En quoi consistent les diagnostics émissions et sols ?

Les diagnostics permettent d'évaluer :

- les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'exploitation ;
- la capacité des sols à stocker du carbone.

Ils fournissent une vision globale de la performance climatique de la ferme et permettent de définir les principaux leviers d'amélioration adaptés à l'exploitation.

4 Est-il nécessaire de faire un diagnostic ?

Oui. Un diagnostic constitue la base de référence permettant de mesurer la situation initiale, de définir un plan d'action et de suivre les progrès réalisés dans le temps.

5 Dois-je réaliser les deux diagnostics (émissions et sols) ?

AgrolImpact propose un diagnostic « émissions de GES » et un diagnostic « stockage de carbone dans les sols ». La réalisation du diagnostic complet est fortement recommandée et constitue une condition pour bénéficier du soutien financier BCJ.

6 Comment les émissions de gaz à effet de serre sont-elles calculées ?

Les émissions sont calculées à l'aide de l'outil CAP'2ER ou World Climate Farm Tool (WCFT), des outils de référence reconnus pour les bilans carbone agricoles. Le bilan est exprimé par unité de produit agricole afin d'évaluer l'efficacité de l'exploitation.

7 Des prélèvements de sols sont-ils réalisés ?

Oui. Pour le diagnostic sol, des analyses de sols sont effectuées afin de mesurer le stock de carbone présent dans les parcelles et d'évaluer leur potentiel de stockage à long terme.

8 Quelles méthodes sont utilisées pour mesurer le stockage de carbone des sols ?

Le suivi repose sur :

- des prélèvements de sols en début et en fin de programme ;
 - la méthode de la masse de sol équivalente (Equivalent Soil Mass) ;
 - une modélisation intermédiaire basée sur les pratiques agricoles mises en œuvre et les résultats des analyses de sols
-

9 Comment se déroule la démarche AgrolImpact ?

La démarche comprend six étapes :

1. Réalisation des diagnostics émissions et sols.
2. Remise d'un rapport détaillé et d'une attestation ClimaCert.
3. Élaboration d'un plan d'action personnalisé.
4. Mise en œuvre des leviers d'action.
5. Accès potentiel aux primes climat.
6. Mise à jour annuelle des diagnostics.

L'engagement s'inscrit sur une durée de six ans.

10 Qui réalise l'accompagnement ?

Le diagnostic et l'accompagnement sont réalisés par les conseillers de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), partenaire d'AgrolImpact dans le Jura.

11 Vais-je devoir modifier fondamentalement mon système de production ?

Non. Le plan d'action n'impose aucun changement. Il fixe des pistes d'amélioration adaptées à votre situation et c'est l'exploitant qui choisit avec son conseiller les leviers qu'il souhaite mettre en œuvre. Des contrôles de la mise en œuvre des leviers choisis sont réalisés.

12 Quels types de mesures peuvent être recommandés ?

Selon les résultats du diagnostic, les mesures peuvent concerner :

- la gestion des sols ;
 - les rotations et cultures ;
 - la fertilisation ;
 - les fourrages ;
 - l'énergie ;
 - le matériel agricole ;
 - la gestion du troupeau ;
 - les pratiques favorisant le stockage de carbone.
-

13 Faut-il mettre en place un plan d'action ?

Oui. Le plan d'action est élaboré avec le conseiller FRI à l'issue du diagnostic. Il définit les mesures retenues par l'exploitant pour améliorer la performance climatique de son exploitation sur plusieurs années.

14 Quels sont les bénéfices pour l'exploitation ?

La démarche permet notamment :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
 - d'améliorer la qualité et la fertilité des sols ;
 - de renforcer la résilience face au changement climatique ;
 - d'optimiser certaines charges de production ;
 - de valoriser les efforts environnementaux réalisés ;
 - d'accéder à des soutiens financiers et à des primes climat.
-

15 Vais-je recevoir un document officiel ?

Oui. À l'issue de la démarche, l'exploitant reçoit :

- un rapport détaillé ;
 - une attestation ClimaCert ;
 - un plan d'action personnalisé.
-

16 Les données du diagnostic sont-elles confidentielles ?

Oui. Les données collectées sont utilisées dans le cadre du programme AgrolImpact et du suivi de l'exploitation selon les règles de confidentialité applicables.

17 Comment fonctionne la prime climat ?

La prime climat est composée :

- d'une part commune destinée à reconnaître l'engagement de l'exploitation dans la démarche ;
- d'une part individuelle liée aux réductions d'émissions de GES et à l'amélioration du stockage de carbone réellement observées.

18 Quel montant puis-je espérer recevoir ?

Il n'existe pas de montant unique.

Le montant dépend notamment :

- des améliorations réalisées ;
- du stockage additionnel de carbone.

Chaque exploitation peut donc percevoir une prime différente.

19 Quels produits agricoles sont actuellement éligibles aux primes climat ?

Selon AgrolImpact, les produits pour lesquels des primes sont actuellement versées comprennent :

- le lait d'industrie ;
- le lait de fromagerie (complet) ;
- le blé (complet) ;
- la betterave sucrière (complet) ;
- le colza (complet) ;
- le tournesol (complet) ;
- les pommes de terre (complet).

Cette liste peut évoluer au fil du temps. AgrolImpact s'efforce d'accroître la demande pour le financement de produits agricoles décarbonés. La liste des produits pour lesquels des volumes sont encore recherchés est disponible sur le site d'AgrolImpact : www.agroimpact.ch/plateforme.

Actuellement, des volumes sont disponibles uniquement pour le lait d'industrie, à travers Mooh, ZMP et Aaremilch.

Si les quantités totales engagées par les contributeurs s'avèreraient inférieures aux quantités disponibles, les primes sont attribuées aux agriculteurs selon les quantités livrées et l'ordre d'inscription à la démarche, la signature du plan d'action transmis par AgrolImpact faisant foi.

20 Quelles sont les conditions pour percevoir une prime climat ?

L'exploitant doit notamment :

- disposer d'un diagnostic carbone à jour ;
 - avoir élaboré un plan d'action ;
 - mettre en œuvre les actions prévues ;
 - respecter les conditions définies par le programme AgrolImpact ;
 - produire des volumes agricoles entrant dans les filières soutenues par les financeurs.
-

21 Les résultats AgrolImpact peuvent-ils être utilisés comme crédits carbone ?

Non. Les attestations ClimaCert et les résultats de la démarche AgrolImpact ne peuvent pas être utilisés pour la vente de crédits carbone ou pour des mécanismes de compensation carbone.

22 Quel est le coût d'un diagnostic complet ?

Le coût dépend de l'outil choisi. Des soutiens financiers peuvent toutefois réduire significativement le montant restant à charge de l'exploitation.

23 Quel soutien financier la BCJ propose-t-elle ?

La BCJ participe au financement du diagnostic à hauteur de :
CHF 1'000.- par exploitation
sous réserve du respect des conditions d'octroi.

24 Existe-t-il d'autres aides financières ?

Oui.

Le canton du Jura prévoit également une subvention dans le cadre du Plan Climat Jura, sous réserve des conditions applicables. La subvention est de CHF 700.- + 20% pour la mise en place des mesures.

Cette aide peut compléter le soutien accordé par la BCJ.

25 Quand le soutien BCJ est-il versé ?

Le soutien est versé après :

- validation de l'inscription par la FRI ;
 - vérification des conditions d'éligibilité définies par la BCJ.
-

26 Que se passe-t-il si le budget BCJ est épuisé ?

L'aide financière est accordée dans la limite du budget annuel disponible.

Les demandes sont traitées selon leur ordre d'arrivée et sous réserve des fonds disponibles.

27 Comment s'inscrire ?

L'inscription s'effectue directement sur la plateforme AgrolImpact :

www.agroimpact.ch

Après inscription, l'exploitant transmet les informations nécessaires au conseiller FRI afin de réaliser le diagnostic.

28 Qui contacter pour obtenir davantage d'informations ?

Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)

Jocelyn Altermath

jocelyn.altermath@fri.ch

032 545 56 11

En partenariat avec :

